
**CONVENTION CADRE ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION PACA
(CMAR PACA)**

ENTRE

Le Département des Bouches-du-Rhône représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Martine VASSAL, ci-après désigné le « DEPARTEMENT »

D'une part,

ET

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Paca, représentée par son Président Jean-Pierre GALVEZ, ci-après désignée « CMAR PACA »

D'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le département des Bouches-du-Rhône, le secteur des Métiers et de l'Artisanat emploie plus de 58 000 salariés, et avec près de 42 000 entreprises disséminées sur l'ensemble du département, il représente un secteur d'activités indispensable à la cohésion et à la sociabilité des collectivités.

Il demeure ainsi une activité économique spécifique, qui concourt par la diversité de ses métiers à une répartition équilibrée des richesses et participe pour beaucoup à l'attractivité de notre département.

Fort de ce constat, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et la CMAR PACA signent chaque année une convention de partenariat assise sur un programme d'actions financées en partie par le département. Depuis 2018, ce partenariat annuel intègre un évènement dénommé « La route de l'Emploi », destiné à valoriser la créativité de l'artisanat et des métiers d'art et des métiers auprès des jeunes en situation d'orientation.

En effet, l'artisanat propose des débouchés d'emploi pour les jeunes, ainsi qu'un rôle de formation et de transmission auprès de ces derniers. Parallèlement, la richesse des métiers de l'artisanat est le garant du fabriqué local et des circuits courts et permet ainsi de faire découvrir et de perpétuer les spécificités de la Provence.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

Pour l'année 2019, le Conseil départemental et la CMAR PACA ont décidé d'articuler leur partenariat autour de deux grands volets, l'attractivité du territoire et les métiers d'art d'une part, et la jeunesse et l'emploi d'autre part, dont la 2^{ème} édition de la « Route de l'Emploi ».

Le Conseil départemental a décidé d'accompagner ce programme d'actions.

1- L'attractivité du territoire et les métiers d'art

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif d'exercer un effet de levier pour la valorisation et le développement économique de la filière métiers d'art en lien avec le rayonnement du territoire.

Ce programme prévoit deux volets :

a. Identifier les entreprises artisanales éligibles à la mention artisan d'art

Avec plus de 700 entreprises bénéficiant de la mention métiers d'art, l'artisanat d'art est une composante essentielle de l'identité départementale.

La CMAR PACA, dans sa volonté de proximité avec les artisans, se rend, d'une part, dans les entreprises pour réaliser un diagnostic sur l'ensemble de leurs problématiques afin de leur proposer des actions, et d'autre part, pour leur attribuer la mention artisan d'art qui permet de valoriser le chef d'entreprise et son savoir-faire.

Chaque année plus d'une centaine de nouvelles entreprises sont auditées pour obtenir la qualité artisan d'art.

b. Renforcer et pérenniser la route des arts et gourmandises et l'intégrer dans une offre globale de valorisation du territoire en lien avec les acteurs du tourisme

La route des arts et gourmandises propose des itinéraires liés à des savoir-faire d'excellence qui font la richesse et l'attractivité de notre territoire, et permet de développer les visites d'entreprises.

La mise en œuvre de ce programme d'actions, dans le but de valoriser les professionnels des métiers d'art auprès du grand public et du tourisme d'affaires, s'articule autour d'une stratégie de communication-promotion qui prévoit notamment :

- Un site internet dédié à la Route des arts (www.artetgourmandises.fr) ainsi qu'un livret présentant l'ensemble des artisans participant à la route et édité à 15 000 exemplaires qui se retrouve chez les artisans participants et nos partenaires.
- Une plaquette touristique unique (flyer) imprimée à 15 000 exemplaires et diffusée dans les offices de tourisme.
- Une affiche A3 pour communiquer sur la route avec 1000 exemplaires ainsi que la mention du partenariat dans l'ensemble des outils de relations presse (PQR / La Provence / LaProvence.com) - Guide Touristique (Guides Sésame / Petit Futé).
- Une page Facebook propre à la Route annonçant les actualités des participants.

2- La jeunesse et l'emploi

Il s'agit de mettre en place un programme d'actions avec pour objectif de faire découvrir le monde de l'artisanat d'une part, à la jeunesse, aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA, et d'autre part, d'accompagner les artisans dans leur démarche de recrutement.

Ce programme prévoit donc 3 volets :

a. L'emploi dans l'artisanat

Malgré un contexte difficile, l'artisanat représente une force économique vive de notre département avec ses 58 000 salariés, soit 10% de la sa population active, et ses 42 000 entreprises. Il reste aujourd'hui le 1^{er} secteur créateur d'emplois en France, des emplois durables et non délocalisables.

Les entreprises artisanales créent des emplois stables, ancrés sur le territoire, notamment pour des personnes peu qualifiées et souvent demandeurs d'emplois, à des salaires souvent bien plus élevés qu'ailleurs.

Il est important de faire découvrir aux jeunes et moins jeunes les formations, les métiers et les opportunités d'emploi du secteur de l'Artisanat, car nombre d'entre eux ne les connaissent pas lorsqu'ils font leurs choix d'orientation scolaire ou leurs démarches d'insertion professionnelle.

Il s'agit donc de :

- Présenter aux jeunes de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA, en phase de construction de projet professionnel ou de reconversion, les métiers de l'Artisanat et les parcours de formation possibles.
- Faire découvrir aux jeunes collégiens en phase d'orientation le secteur de l'Artisanat, l'esprit d'entreprendre et les parcours de formation pour aboutir aux métiers de l'Artisanat

Pour y parvenir, la CMAR PACA met en place diverses actions : participation aux forums emploi-formation-apprentissage sur l'ensemble du département, intervention dans les établissements scolaires pour présenter les filières de formation de l'Artisanat et sensibiliser à l'esprit d'entreprendre, organisation de réunions sur l'ensemble du département pour présenter les métiers de l'Artisanat, les formations proposées et les opportunités d'emploi,...

Plus de 80 interventions sont prévues en 2019 sur l'ensemble du Département des BDR, dont certaines au sein de l'Accélérateur de l'Emploi à l'Hôtel du Département.

b. L'accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes étapes du recrutement de salariés

Les entreprises artisanales rencontrent des difficultés pour définir leurs besoins en termes de recrutement et pour trouver les salariés dont elles ont besoin. La réponse proposée par la CMAR PACA est d'articuler un service à l'artisan concernant le recrutement en se positionnant comme l'interface entre le chef d'entreprise et les partenaires de l'emploi.

Il s'agit donc de permettre aux entreprises artisanales de mieux définir leurs besoins de recrutement et de trouver des salariés adaptés et de faire émerger les besoins en emploi du secteur de l'artisanat dans les Bouches-du-Rhône.

Pour y parvenir, la CMAR PACA propose un accompagnement des entreprises artisanales dans les différentes étapes du recrutement et la mise en place de « matinées de recrutement Artisanat » afin de positionner les demandeurs d'emplois sur des offres proposées par les artisans.

Près de 200 artisans seront accompagnés dans leurs démarches de recrutement tout au long de l'année.

c. 2^{ème} édition de la Route de l'Emploi

La CMAR PACA organise, en octobre 2019, sur la commune d'Aubagne, d'une manifestation destinée à :

- Valoriser la créativité de l'artisanat et des métiers d'art auprès des jeunes en situation d'orientation (collégiens et jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans) ;
- Convaincre les jeunes des opportunités offertes par l'artisanat, afin qu'ils puissent se projeter professionnellement dans ce secteur.

Cet évènement concernera environ 200 jeunes installés sur la commune et ses alentours, soit des collégiens de 4^{ème} et 3^{ème} qui seront contactés via les collèges de la commune et des environs, et des jeunes de moins de 25 ans en recherche d'emploi qui seront positionnés par la Mission Locale.

La manifestation est prévue de 9H à 16H et comprend :

- Un lancement;
- Une conférence de présentation des secteurs et les différents parcours de formations pour y accéder ;
- Des rendez-vous « orientation » et des « job dating » ;
- Des démonstrations et des animations mises en place par les artisans et les CFA pour initier les jeunes aux savoir-faire artisanaux du territoire ;
- Des visites d'ateliers organisées sur toute la commune pour faire prendre conscience aux jeunes de l'implication de l'artisanat dans le tissu local ;
- Une cérémonie de clôture.

Afin de mettre l'accent sur le côté ludique de la manifestation et sur la proximité des artisans, un concours de pâtisserie sera organisé dans un des collèges de la ville afin que les jeunes notent leur dessert préféré. Ces derniers seront proposés et réalisés par deux artisans des métiers de bouche de la commune.

ARTICLE 2 – Montant et taux de la subvention

Le montant de la subvention globale est de 215 000 €, détaillée comme suit :

- 115 000 € au titre du partenariat sur l'attractivité du territoire et la jeunesse et l'emploi ;
- 100 000 € pour la 2^{ème} édition de la « Route de l'Emploi », sur un coût global du projet estimé à 159 527 €, soit un taux de 63 %.

ARTICLE 3 – Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention du DEPARTEMENT s'effectue en plusieurs fois, selon le détail suivant :

- 60 000 € à la signature de la présente convention ;
- 40 000 € sur la base d'un compte-rendu détaillé de la manifestation « Route de l'Emploi », précisant notamment le nombre de participants, ainsi qu'un bilan financier accompagné des factures acquittées correspondantes.

NB : Dans le cas où le coût total final de la manifestation est inférieur au coût global estimé de 159 527 €, le montant de la subvention sera recalculé par application, sur les dépenses réelles, du taux défini à l'article 2 de la présente convention (63 %).

Commission permanente du 24 mai 2019 - Rapport n° 67

- 115 000 € sur la base d'un rapport d'activités concernant les actions faisant l'objet de la convention (Article1 – 1-a,b – 2-a,b).

ARTICLE 3 - Durée et limites de la convention

La présente convention est conclue pour l'exercice 2019 et prend fin au 31 décembre 2019.

ARTICLE 4 – Information

La CMAR PACA s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des éléments de communication (*programmes, invitations, affiches, dossiers de presse, site internet, etc.*), la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du logo du Département.

La Présidente du Conseil départemental

Le Président de la CMAR PACA

Martine VASSAL

Jean-Pierre GALVEZ